



Le 15 juillet 2010

Affiché sur le site Web <http://www.iasb.org/>

Objet : Commentaires sur l'exposé-sondage **Présentation des autres éléments du résultat global – Projet de modification d'IAS 1** (ES/2010/05)

Madame, Monsieur,

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) est heureuse d'avoir l'occasion de présenter ses commentaires relativement à l'exposé-sondage intitulé **Présentation des autres éléments du résultat global – Projet de modification d'IAS 1** (ES/2010/5). Nous croyons que la publication de cet exposé-sondage fera en sorte que les améliorations de la présentation des états financiers en conformité avec IAS 1 seront mises en œuvre plus rapidement.

**Question 1 :**

*Le Conseil propose de changer le titre de l'état du résultat global et de le remplacer par « État du résultat net et des autres éléments du résultat global » lorsqu'il en est question dans les IFRS et d'autres documents. Êtes-vous d'accord? Pourquoi? Dans la négative, quelle autre solution proposez-vous?*

**Commentaires**

CGA-Canada est d'accord avec le changement de titre proposé pour l'état du résultat global et pense que le nouveau titre décrit plus fidèlement l'objet et le contenu de cet état financier. Nous ne croyons pas que le nouveau titre nuira de façon notable à l'importance qu'accordent au compte de résultat les personnes qui connaissent assez bien l'objet et la nature des états financiers. Nous constatons en revanche que le projet de modification autoriserait les entités à employer un autre titre. Selon nous, une telle permission n'a pas sa raison d'être, car d'éventuelles variations dans le titre de cet état financier risquent d'entraîner de la confusion chez l'utilisateur, ce qui irait finalement à l'encontre de l'objectif même du changement de titre proposé.

**Question 2 :**

*Selon les propositions, les entités seraient tenues de présenter un état du résultat net et des autres éléments du résultat global comportant deux sections : résultat net et autres éléments du résultat global. Le Conseil estime que cette façon de faire améliorera l'uniformité de la présentation et la comparabilité des états financiers. Êtes-vous d'accord? Pourquoi? Dans la négative, quelle autre solution proposez-vous?*

**Commentaires**

CGA-Canada partage l'avis du Conseil, à savoir que cette façon de faire améliorera l'uniformité de la présentation et la comparabilité des états financiers. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de régler la question du contenu de cet état financier avant d'en déterminer la forme, car ce sont pour nous deux

aspects relativement indépendants. Nous ne nous attendons pas à ce que l'évolution du contenu de cet état financier ait une incidence sur sa forme, car nous n'avons pas relevé de liens de dépendance très étroits entre les deux. Bref, nous pensons que les modifications de la forme et du contenu de cet état financier peuvent être menées indépendamment, en parallèle.

**Question 3 :**

*Il est proposé dans l'exposé-sondage d'exiger des entités qu'elles présentent les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés (virés) dans le résultat net au cours de périodes ultérieures, lors de la décomptabilisation, séparément des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net. Êtes-vous d'accord avec cette approche? Pourquoi? Dans la négative, quelle autre solution proposez-vous et pourquoi?*

**Commentaires**

CGA-Canada est d'accord avec la proposition d'exiger des entités qu'elles présentent les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés (virés) dans le résultat net au cours de périodes ultérieures, lors de la décomptabilisation, séparément des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net. Nous croyons que cela accroîtra la clarté et l'utilité de l'information présentée dans les états financiers et améliorera l'information financière. Comme il y a de plus en plus d'éléments présentés dans les autres éléments du résultat global, il devient nécessaire de rendre leur présentation plus claire. À long terme, le changement proposé favorisera une meilleure compréhension des états financiers par les utilisateurs, car il fera ressortir clairement les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés au cours de périodes ultérieures.

**Question 4 :**

*Il est également proposé dans l'exposé-sondage d'exiger que l'impôt sur les autres éléments du résultat global soit réparti entre les éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net et ceux qui ne seront pas ainsi reclassés, lorsque ces éléments sont présentés avant impôt. Êtes-vous d'accord avec cette proposition? Pourquoi? Dans la négative, quelle autre solution proposez-vous et pourquoi?*

**Commentaires**

Dans les circonstances décrites, la proposition d'exiger que l'impôt sur les autres éléments du résultat global soit réparti entre les éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net et ceux qui ne seront pas ainsi reclassés peut être considérée comme raisonnable. On notera que le paragraphe 90 de la version actuelle d'IAS 1 impose que le montant d'impôt relatif à chaque autre élément du résultat global soit présenté dans l'état du résultat global ou dans les notes. À notre avis, la proposition de répartir l'impôt entre diverses catégories d'autres éléments du résultat global respecte l'esprit et la logique de l'exigence actuelle ainsi que de la proposition visant à décomposer les autres éléments du résultat global pour séparer les autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés de ceux qui ne le sont pas.

**Question 5 :**

*Selon l'évaluation du Conseil :*

*(a) les principaux avantages des propositions sont les suivants :*

- (i) *présentation dans le même état de toutes les variations des capitaux propres non liés aux propriétaires,*
  - (ii) *amélioration de la comparabilité du fait de l'élimination d'options actuellement prévues dans IAS 1,*
  - (iii) *maintien d'une distinction claire entre le résultat net et les autres éléments du résultat global,*
  - (iv) *amélioration de la clarté des autres éléments du résultat global du fait qu'ils devront être classés soit dans les éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net, soit dans les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net;*
- (b) *les coûts des propositions devraient être minimales parce qu'en appliquant la version actuelle d'IAS 1, les entités doivent déjà recueillir toutes les informations requises pour l'application des modifications proposées.*

*Êtes-vous d'accord avec l'évaluation du Conseil? Pourquoi?*

#### **Commentaires**

- (a) CGA-Canada est d'accord avec l'évaluation que fait le Conseil des principaux avantages des propositions, sous réserve des commentaires formulés dans nos réponses aux questions 1 à 4.
- (b) CGA-Canada croit aussi, comme le Conseil, que les coûts des propositions devraient être minimales parce qu'en appliquant la version actuelle de la norme IAS 1, les entités doivent déjà recueillir toutes les informations requises pour l'application des modifications proposées.

#### **Question 6 :**

*Avez-vous d'autres commentaires à formuler sur les propositions?*

#### **Commentaires**

Dans l'ensemble, CGA-Canada est d'accord avec les propositions contenues dans l'exposé-sondage. Cela dit, nous reconnaissons la valeur de l'argument de ceux qui affirment que l'actuelle répartition des éléments entre le résultat net et les autres éléments du résultat global n'a pas de réel fondement, sur le plan conceptuel. Nous croyons qu'il en va de même des reclassements ultérieurs d'éléments qui ont d'abord été présentés dans les autres éléments du résultat global. Bien qu'il soit peu probable que l'évolution du cadre conceptuel relatif à ces questions ait une incidence sur la présentation de ces éléments, nous sommes d'avis que l'élaboration d'un tel cadre ne doit pas se faire attendre.

Nous constatons par ailleurs que l'exposé-sondage ne prévoit pas de dispositions transitoires. Certes, selon le paragraphe 19(b) d'IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, lorsqu'une entité change de méthodes comptables lors de la première application d'une IFRS qui ne prévoit pas de dispositions transitoires spécifiques applicables à ce changement, elle doit appliquer ce changement de manière rétrospective. Nous croyons tout de même qu'il serait probablement plus indiqué de préciser les dispositions transitoires clairement dans le projet de modification d'IAS 1.

Si vous souhaitez discuter davantage de ces commentaires ou obtenir des précisions sur un des points abordés, n'hésitez pas à communiquer avec Kamallesh Gosalia, à l'adresse [kgosalia@cga-canada.org](mailto:kgosalia@cga-canada.org), ou encore avec le soussigné, à l'adresse [rlefevre@cga-canada.org](mailto:rlefevre@cga-canada.org).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le vice-président, Recherche et normalisation,

[Originale Signé By:]

Rock Lefebvre, MBA, CFE, FCIS, FCGA